

LIVRET D'ACCUEIL

Laval • 2023-2024



Un référent handicap est présent dans chaque centre afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation de la formation aux personnes en situation de handicap.



Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation par les organismes de financement de la formation professionnelle



Possibilité de parcours individualisé sur dossier de la formation professionnelle



Bienvenue à l'URMA Mayenne

L'Édito	02	L'innovation pédagogique	13
Présentation de l'URMA	03	La mobilité internationale	14
Les principes de l'alternance	04	Les délégués	15
Les opérateurs de compétences (OPCO)	04	Les concours	15
Notre offre de formation	05	L'inscription aux examens	16
Le Livret d'Alternance Numérique (LAN)	07	L'avenir en perspective	16
Gestion des absences et des retards	08	Infos santé	17
L'organisation des services	09	La vie pratique de l'apprenant	18
L'individualisation de la formation	11	Les aides financières	19
La prise en charge du handicap	11	Bon à savoir	20
L'accompagnement jeunes/entreprises	12	Les réseaux sociaux	21
Les activités socio-éducatives	12	Le Club URMA.....	22



En route vers l'excellence au Centre de Formation de l'URMA ! L'URMA, c'est le centre de formation par alternance de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire.

Bienvenue à vous, que vous soyez jeune, dans le cadre de l'apprentissage, ou adulte dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue.

L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives est à vos côtés pour vous guider vers votre réussite.

Avec l'URMA, vous allez prendre votre avenir en main :

- Dans ce Centre de Formation à la pointe des dernières technologies, vous avez choisi une formation parmi 43 métiers
- Un métier que vous apprendrez aussi en travaillant dans l'entreprise
- Une entreprise avec qui nos professionnels, nos conseillers et nos professeurs sont en relation
- 4 878 entreprises partenaires : Un réseau qui recrute et dans lequel vous pourrez entreprendre

Au quotidien, nous sommes aussi en lien avec l'OPCO (Opérateurs de Compétences) qui nous donne les moyens de vous accompagner au mieux. Notre attention est, en permanence, tournée vers chacun d'entre vous et attestée par la Certification QUALIOPI :

- 84 % de réussite aux examens
- 90 % d'insertion professionnelle dont 40 % en poursuite d'études
- 90 % d'apprenants satisfaits de leur formation

Votre réussite est notre objectif ! Vivez ces temps de formation avec le même enthousiasme que nous !

Concrètement, vous trouverez dans ce guide l'ensemble des informations sur notre organisation à votre service ainsi que tous les contacts et outils qui sont à votre disposition au quotidien.

Très bonne année de formation.



Luc DUPRÉ

Président
de la CMA de niveau départemental
Mayenne



Sébastien MARSAT

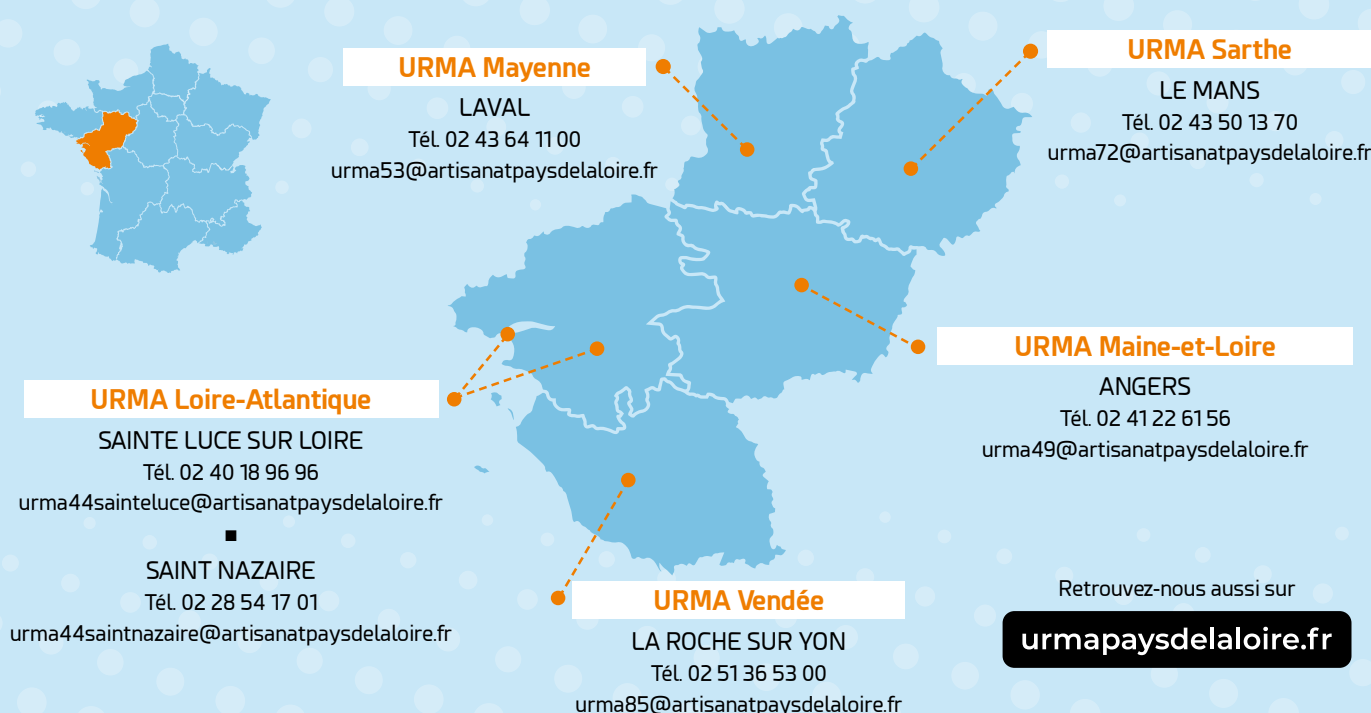
Directeur
de l'URMA
Mayenne

Présentation de l'URMA

Acteur majeur de la formation dans l'Ouest

Pour être plus fort et se donner les moyens de mener à bien des projets ambitieux au service des artisans, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat des 5 départements de la Région des Pays de la Loire se sont unies.

Les Centres de Formation des 5 délégations sont regroupés au sein de l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat (URMA) pour former aujourd'hui le premier réseau de formation professionnelle de notre Région.



Révéler votre talent, c'est notre métier !



7 000
apprentis
formés



66
médaillles au
concours « Un
des Meilleurs
Apprentis de
France »



562
bénéficiaires
de Prépa-
Apprentissage



84%
de réussite
aux examens



90%
de taux d'insertion
professionnelle
à 2 ans dont 40 %
en poursuite
d'étude



614
adultes formés
par la Formation
Professionnelle
Continue



90%
de taux de
satisfaction
des apprentis
formés

Les principes de l'alternance

Un premier pas dans le monde du travail



La formation par alternance, c'est l'apprentissage d'un métier après la signature d'un contrat de travail entre l'apprenant, l'entreprise et le Centre de Formation.

L'apprenant travaille à temps partagé en entreprise et à l'URMA conformément au calendrier d'alternance qui lui est remis en début de formation.

L'apprenant quitte le milieu scolaire pour intégrer le monde du travail et devient salarié sous le régime de la Sécurité Sociale. Il reçoit un salaire, n'a plus de vacances scolaires mais bénéficie de congés payés.

Les engagements pour réussir sa formation



Les opérateurs de compétences (OPCO)

Financeurs de votre réussite

Les OPCO (opérateurs de compétences) sont des organismes agréés par l'Etat et chargés d'accompagner les entreprises et les salariés dans leur besoin de formation.

Ils assurent le financement des formations professionnelles par alternance selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Les OPCO favorisent aussi la montée en compétence et la transition professionnelle des salariés.

Ils conseillent les petites et moyennes entreprises en réalisant avec les employeurs des diagnostics sur les besoins en formation.

Ils enregistrent également les contrats d'apprentissage.

Par l'intermédiaire des OPCO, ce sont donc bien les entreprises qui financent votre formation.



Notre offre de formation

La force d'un réseau au service de vos besoins



Alimentaire



Mécanique



Soins à la personne



Commerce-vente



Métiers du bâtiment



Fleuriste



Métiers d'art



Restauration



Tertiaire



Santé

BOUILLEUR AMBULANT

Titre pro

BOULANGER

CAP • MC • BP

BOUCHER

CAP • CTM

CHARCUTIER-TRAITEUR

CAP • MC

PÂTISSIER

CAP • MC • BTM

MÉCANICIEN AGRICOLE

CAP • BAC PRO

MÉCANICIEN AUTOMOBILE

CAP • BAC PRO • BTS

MÉCANICIEN ESPACES VERTS

CAP • BAC PRO

COIFFEUR

CAP • MC • BP • BTS

ESTHÉTIEN

CAP • BP

URMA LOIRE-ATLANTIQUE

BOUCHER

CAP • CTM • BP

BOULANGER

CAP • MC • BP

CHARCUTIER-TRAITEUR

CAP • MC • BP

CHOCOLATIER CONFISEUR

CAP

PÂTISSIER

CAP • MC • BTM

COMPTABILITÉ-GESTION

BTS

GESTION DE LA PME

BTS

COIFFEUR

BM

ÉBÉNISTE

CTM • BTM • BTMS

TAPISSIER D'AMEUBLEMENT

CAP

VITRAILLISTE

CAP

PRODUCTION ET SERVICES
EN RESTAURATION

CAP

CUISINIER

CAP • MC • BP

SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-
RESTAURANT

CAP • BP

ORGANISATEUR DE
RECEPTION

MC

BARMAN

CQP

CARROSSIER

CAP • BAC PRO • CQP • TFP

MÉCANICIEN AUTOMOBILE

CAP • BAC PRO • BTS • TFP • CQP

MÉCANICIEN POIDS LOURDS

CAP • BAC PRO • CQP

PEINTRE EN CARROSSERIE

CAP • CQP

URMA
MAYENNE

URMA
SARTHE

URMA
LOIRE-ATLANTIQUE

URMA
MAINE-ET-LOIRE

URMA
VENDÉE

URMA VENDÉE

CARROSSIER

CAP • BAC PRO • CQP • TFP

MÉCANICIEN AUTOMOBILE

CAP • BAC PRO • Titre Pro • CQP

MÉCANICIEN AGRICOLE

CAP • BAC PRO

MÉCANICIEN ESPACES VERTS

CAP • BAC PRO • CQP

MÉCANICIEN MOTO

CAP • CQP

PEINTRE EN CARROSSERIE

CAP • CQP

BOUCHER

CAP • BP

BOULANGER

CAP • MC • BP

CHARCUTIER-TRAITEUR

CAP • MC • BP

PÂTISSIER

CAP • MC • BTM

COIFFEUR

CAP • MC • BP

ESTHÉTIEN

CAP • BP

GESTION DE LA PME

BTS

MANAGEMENT DE LA TPE

Licence Professionnelle
(partenariat avec le CNAM)

EQUIPIER POLYVALENT DE
COMMERCE

CAP

MANAGEMENT COMMERCIAL
OPÉRATIONNEL

BTS

MÉTIER DU COMMERCE

BAC PRO

Niveau 3

• CAP
• MC
• CTM

Certificat d'Aptitude Professionnelle
Mention Complémentaire
Certificat Technique des Métiers

URMA MAYENNE

- **CARRELEUR MOSAÏSTE**
CAP • BP
- **CHARPENTIER BOIS**
CAP
- **COUVREUR**
CAP • BP
- **ZINGUERIE**
MC
- **ÉLECTRICIEN**
CAP • BAC PRO
- **MAÇON**
CAP • BP
- **MENUISIER FABRICANT**
CAP • BP
- **MENUISIER INSTALLATEUR**
CAP
- **INSTALLATEUR SANITAIRE**
CAP
- **INSTALLATEUR THERMIQUE**
CAP
- **METIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION**
CAP • BP
- **PEINTRE**
CAP • BP
- **CUISINIER**
CAP • MC • BP
- **PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
CAP
- **SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
CAP • BP
- **ORGANISATEUR DE RECEPTION**
MC
- **AIDE-SOIGNANT**
Diplôme d'Etat
- **ERGOTHÉRAPEUTE**
Diplôme d'Etat
- **MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE**
Diplôme d'Etat
- **PRÉPARATEUR EN PHARMACIE**
DEUST

URMA SARTHE

- **BOUCHER**
CAP • CTM • BP
- **BOULANGER**
CAP • MC • BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP • BP
- **CHOCOLATIER CONFISEUR**
CAP • BTM
- **GLACIER**
CAP
- **PÂTISSIER**
CAP • MC • BTM
- **FLEURISTE**
CAP • BP
- **COIFFEUR**
BM
- **VENDEUR PRIMEUR**
CAP • CQP
- **VENDEUR EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE**
CTM
- **VENDEUR OPTION BOUCHERIE-CHARCUTERIE**
CTM

URMA MAINE-ET-LOIRE

- **BOUCHER**
CAP • CTM • BP
- **BOULANGER**
CAP • MC • BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP • MC
- **PÂTISSIER**
CAP • MC • BTM
- **FLEURISTE**
CAP • BP
- **VENDEUR EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE**
CTM
- **CARROSSIER**
CAP • BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP • BAC PRO • Titre Pro
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
CAP

Niveau 4

- **BAC PRO** Brevet Professionnel
- **BP** Brevet Professionnel
- **BTM** Brevet Technique des Métiers

Niveau 5

- **BTS** Brevet de Technicien Supérieur
- **BTMS** Brevet Technique des Métiers Supérieurs
- **Licence Professionnelle**
- **BM** Brevet de Maîtrise

Les TFP et CQP peuvent être de niveau 3, 4 ou 5

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La formation professionnelle continue à l'URMA a pour but d'accompagner et de former des demandeurs d'emploi, des salariés, des chefs d'entreprise dans un processus de formation tout au long de la vie qui se décline au travers de formations :

■ d'orientation professionnelle :

- élaborer et valider un projet professionnel se concrétisant par l'accès à l'emploi, à la formation qualifiante, à un contrat en alternance

■ de qualification professionnelle :

- se former à un métier des filières de formation de l'URMA avec obtention d'un diplôme permettant d'accéder à un emploi qualifié
- acquérir ou développer des compétences dans son métier dans un objectif d'accroître sa qualification.

Les différents publics visés par la formation professionnelle continue :

- demandeurs d'emploi jeunes et adultes inscrits dans une démarche d'orientation professionnelle ou de formation certifiante
- salariés dans le cadre d'une reconversion professionnelle ou dans le cadre d'une montée en compétences visant la formation à un métier avec obtention d'un titre ou d'un diplôme

Les publics en formation ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Ils peuvent être pris en charge pendant la formation par la Région ou le Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi et le CPF, le CPF transition, le plan de développement de compétences des entreprises pour les salariés.

PRÉPA APPRENTISSAGE

La prépa-apprentissage est un dispositif d'accompagnement à l'entrée en apprentissage. Il s'adresse à un public de 16 à 29 ans qui a besoin de temps et d'accompagnement pour renforcer ou sécuriser son parcours professionnel.

3 parcours possibles :

- **DANS LES STARTING-BLOCKS :**
1 journée pour découvrir l'apprentissage et tester un métier en plateau technique
- **TRIPLE SAUT :**
3 mois pour booster sa recherche d'entreprise
- **COUP D'ENVOI :**
9 mois pour définir son projet professionnel

Le Livret d'Alternance Numérique (LAN)

Faciliter le dialogue entre l'entreprise, le Centre de Formation, et l'apprenant.



“ Avec mon smartphone, je peux consulter mon Livret d'alternance à tout moment ”

Medhy • Mécanicien auto

Attention

L'emploi du temps peut changer régulièrement. Il doit être vérifié avant chaque session de cours.

Pour y accéder :

Vous avez reçu votre identifiant et votre mot de passe après votre inscription.

<http://ypareo.urma-pdl.fr>

Authentification



Identifiant

Mot de passe

Se connecter

Vous ne pouvez pas accéder à votre compte ?

Le Livret d'Alternance Numérique, communément appelé LAN, va remplacer à la rentrée de septembre 2023, le livret papier pour la totalité des formations dispensées par l'URMA pays de la Loire.

Le LAN est hébergé sur la plateforme NetYpareo. En vous y connectant, vous y trouverez :

- Les documents liés à votre formation
- Votre planning du cours et votre calendrier d'alternance
- Vos évaluations et vos bilans semestriels
- Le bilan de vos visites d'entreprise
- Le suivi de votre assiduité et le suivi éducatif
- Le contenu des apprentissages au CFP
- L'évaluation des activités en entreprise

Qu'est-ce que le LAN ?

Le LAN est l'outil obligatoire et essentiel qui permet à tous les acteurs de la formation de s'informer mutuellement de votre progression pédagogique. C'est l'occasion, en quelques minutes, de faire un bilan de la période écoulée.

Vous devez impérativement, pour chaque période d'alternance, évaluer les activités réalisées en entreprise et comparer votre autoévaluation avec celle réalisée par votre maître d'apprentissage.

la plateforme de formation ItsLearning

ItsLearning est votre plateforme pédagogique d'enseignement à distance

Vous y trouverez :

- Les espaces de travail créés par vos enseignants
- Les ressources pédagogiques de la formation
- Les exercices, les travaux et les activités mis en ligne
- Les liens vers les sites internet utiles à la formation
- La messagerie interne permettant de communiquer avec vos enseignants pour un accompagnement personnalisé à distance.
- L'accès aux visioconférences pour les formations en distanciel.

L'accès à la plateforme est possible depuis un ordinateur, une tablette et/ou un smartphone disposant d'une connexion internet.

Des vidéos et des tutoriels ont été réalisés par la cellule d'innovation pédagogique pour faciliter la prise en main de ces outils.

Voir page 13

Des temps d'échange

Afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs de la formation, une visite en entreprise a lieu au moins une fois par an.

Les équipes enseignantes sont disponibles tout au long de l'année pour répondre à vos questions.



Gestion des absences et des retards

Lors de sa présence au Centre de Formation, l'apprenant est soumis aux mêmes règles d'assiduité et de ponctualité qu'en entreprise.



Horaires

Le lundi

**9h05 à 12h10
13h25 à 17h20**

du mardi au vendredi

**8h10 à 12h10
13h25 à 16h25 ou 17h20**

Toutes les absences ou retards injustifiés sont signalés à l'entreprise et au responsable légal.

Les absences répétées, quelles qu'elles soient, remettent en question l'inscription et le passage de l'examen.

Arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail, l'apprenant peut suivre les cours théoriques à condition de présenter au pôle éducatif une dérogation fournie par la sécurité sociale ou le médecin ayant fourni l'arrêt. L'apprenant en informera son entreprise.

Convocation officielle

(examen de conduite, JDC...)

En cas d'absence programmée, l'apprenant devra prévenir au plus vite l'employeur, le Centre de Formation et fournir une copie de la convocation dans les plus brefs délais.

**Je suis absent pour maladie.
En tant que salarié :**

- ✓ Je préviens le Centre de Formation et l'employeur dès que possible.
- ✓ Je consulte un médecin pour obtenir un avis d'arrêt de travail.
- ✓ Je transmets les 2 premiers volets de l'arrêt à la Sécurité Sociale (**sous 48h**), le 3ème volet à l'employeur et une photocopie au Centre de Formation.
- ✓ Je passe obligatoirement au pôle éducatif à mon retour en cours.

Les absences et retards sont consultables à tout moment sur NETYPAREO.

Les rendez-vous privés (médicaux, administratifs...) sont à prendre sur temps personnel.

En tant que salarié, toute absence doit être motivée par un écrit et justifiée

Un récapitulatif des absences et des retards sera envoyé par courriel après chaque alternance

Toutes les absences injustifiées au Centre de Formation peuvent être déduites du salaire

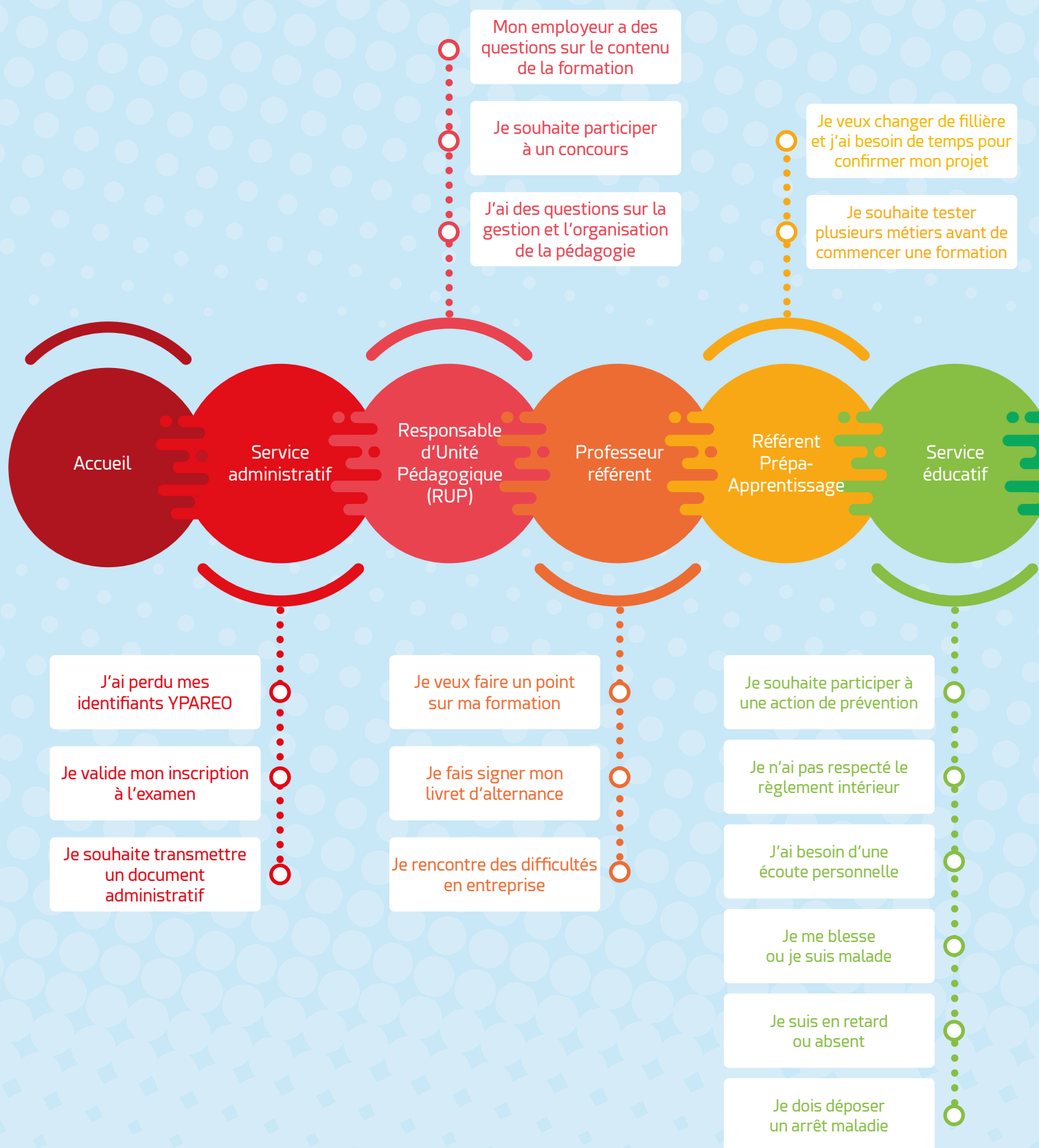
En cas de retard, l'apprenant devra systématiquement se présenter à son arrivée avant d'aller en cours

En cas de retard injustifié, un SMS ou un mail est envoyé à l'entreprise et à la famille



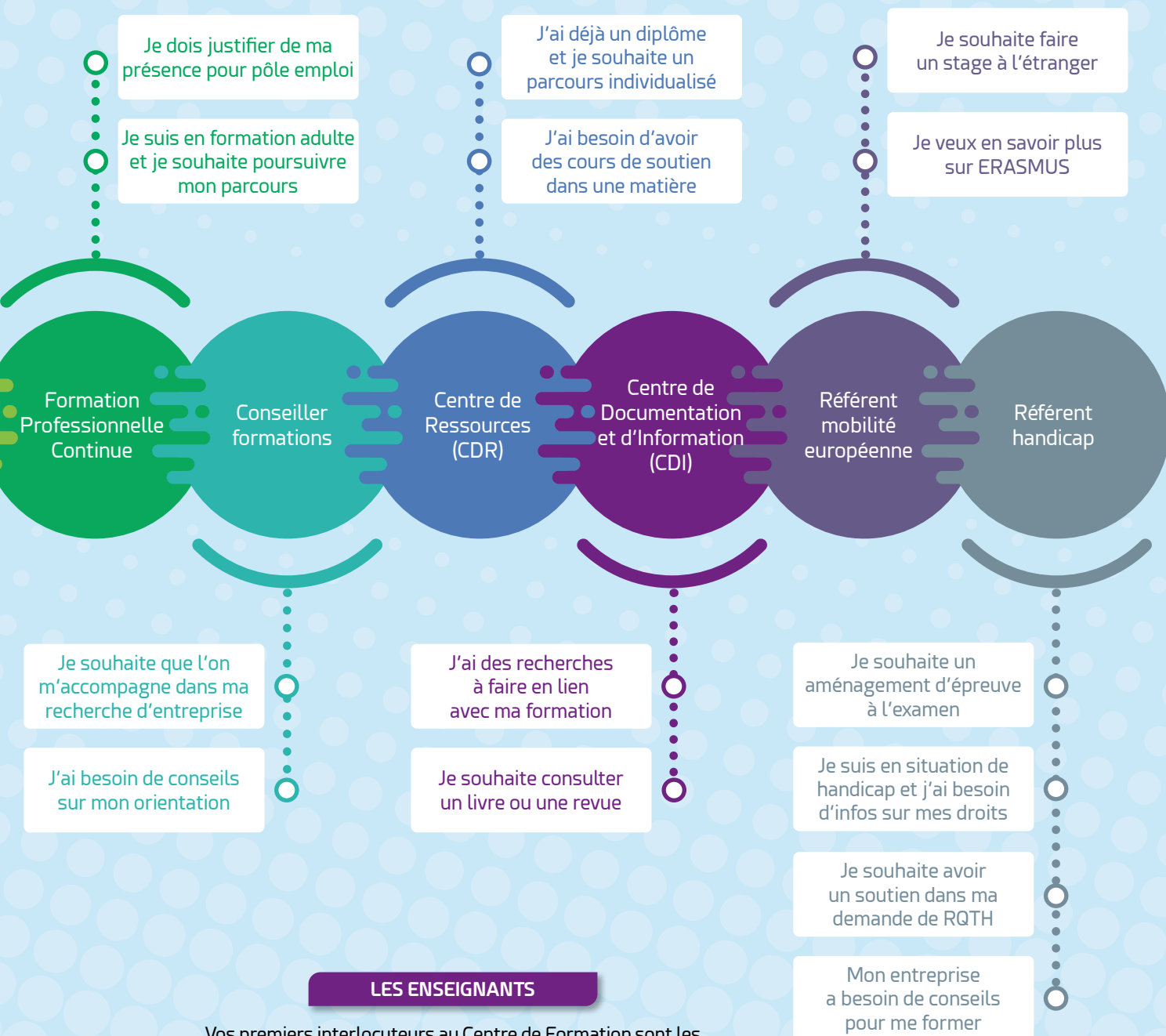
L'organisation du centre de formation

Une équipe à votre service



LA DIRECTION

Le directeur de chaque Centre de Formation coordonne les services de son établissement. Il est rattaché à la direction régionale afin de participer à la mise en place, au développement et à la promotion de la politique de la CMA (Chambre de métiers et de l'artisanat).



LES ENSEIGNANTS

Vos premiers interlocuteurs au Centre de Formation sont les enseignants qui dispensent les cours, assurent le suivi quotidien des apprenants et les orientent vers le service adéquat en cas de besoin.

Ils effectuent également les visites d'entreprise et animent les bilans semestriels. Via le livret d'alternance, ils sont le premier niveau d'information des familles et des entreprises.

L'individualisation de la formation

Un dispositif dédié aux parcours individuels.

Le Pôle individualisation est un dispositif qui place l'apprenant comme acteur central de sa formation.

Chaque personne a un parcours unique. C'est le postulat sur lequel nous nous appuyons pour adapter la formation au profil de l'apprenant. Ce dispositif tient compte des singularités des projets de formation, des diplômes déjà obtenus, des aptitudes et des difficultés de chacun.

Des étapes clés nous permettent de construire un parcours personnalisé : positionnement à l'entrée en formation, entretiens individuels, proposition d'un parcours individuel de formation, signature d'un plan individuel de formation, accompagnement tout au long du parcours.

Titulaire d'un bac général, je peux passer mon BAC PRO en deux ans au lieu de trois car je suis dispensée de l'enseignement général.

Océane - Bac pro Méca Auto

Originaire de Guinée, je bénéficie d'un emploi du temps aménagé afin de suivre des cours de Français Langue Etrangère pour améliorer mon niveau de français.

Seny - Cap électricité



Un apprenant, un parcours.



La prise en charge du handicap

Compenser le handicap pour penser la réussite

L'URMA des Pays de Loire est engagée dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Dans chaque établissement un Référent Handicap accueille, oriente et accompagne les apprenants dans leurs objectifs de formation. Il est aussi engagé auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs (AGEFIPH et le FIPHP) pour la co-construction des parcours.

Le Référent Handicap est aussi une personne ressource pour les entreprises et notamment pour les Maîtres d'Apprentissages. Il conseille et met en place des dispositifs facilitant l'intégration et l'accompagnement des apprenants au sein des entreprises (aménagement des postes de travail, suivi et conseil...)

Tous les ans plus de 200 apprenants en situation de handicap sont accueillis au sein des CFP, tous types de handicaps confondus.

Grâce au soutien dans la prise en charge de mon handicap, j'ai pris confiance en moi et je me suis ouvert aux autres. J'ai même réussi à gérer le stress lié à mon autisme pour présenter le concours SERBOTEL, catégorie « dressage à l'assiette ».

Avec mon co-équipier, nous avons remporté le premier prix !

Paul - CAP Agent Polyvalent en Restauration



L'accompagnement jeunes / entreprises

Relation avec les apprenants et les entreprises

Les développeurs des formations de l'URMA sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises dans l'accompagnement à la définition de leurs besoins de compétences et de recrutement. Ils assurent la promotion de l'offre de formation et des métiers au public.

Les conseillers formations aident à la construction du projet professionnel du candidat à l'alternance et à sa mise en relation avec sa future entreprise.

Durant la formation et avec le professeur référent, qui est votre premier interlocuteur, les conseillers formations sont

disponibles auprès des apprenants pour les renseigner sur les poursuites de parcours formations et les aider à trouver un nouvel employeur si la situation le nécessite.

Au démarrage de la formation, les conseillers formations et les professeurs réalisent une première visite pour s'assurer de votre bonne intégration.

Les professeurs réaliseront également des visites pédagogiques pendant les parcours de formation.



Les activités socio-éducatives

Tous les ans, l'URMA Mayenne mène des Projets éducatifs et pédagogiques pour accompagner les apprenants dans leur formation, développer leur bien-être et leur ouverture d'esprit.

Différentes thématiques sont abordées :

Découverte des environnements et des techniques professionnelles

- Participation à des concours, à des salons
- Visites d'entreprises
- Les lycées dans la course avec l'association Techni'campus

Prévention santé

- Vie sexuelle et affective.
- Bien-être et estime de soi
- Prévention des risques professionnels des métiers du BTP
- Addictions (stupéfiants, alcool...)
- Risque professionnel de la carie du boulanger – pâtissier, hygiène respiratoire et corporelle
- Don du sang, d'organes
- Programme Tabado (prévention tabac)

Mieux ensemble et esprit citoyen

- Dangers d'internet
- Lutte contre les discriminations
- Développement des compétences psycho – sociales
- Prévention routière
- Harcèlement / cyberharcèlement
- Environnement (tri des déchets)
- Gestion du budget

Ouverture sur le monde et rencontres culturelles

- Sortie cinéma
- Sortie pédagogique et culturelle au salon professionnel et à l'étranger

à titre d'exemple...

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Ce projet en partenariat avec Association Addiction France consiste à développer les compétences psycho sociales des jeunes.

Il s'agit de la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne.

Accompagner les apprenants dans le développement de leur aptitude à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement.»

GESTION DU BUDGET



L'innovation pédagogique

Un atout moderne pour accompagner les acteurs de l'apprentissage



L'URMA dispose d'une Cellule d'Innovation Pédagogique (CIP) dont l'objectif est de développer avec les enseignants de nouvelles modalités pédagogiques adaptées aux besoins de tous : apprenants - formateurs/ enseignants - entreprises

Accompagner l'utilisation d'outils

La CIP conçoit de nombreux tutoriels pour se familiariser aux outils déployés par l'URMA Pays de la Loire : utilisation du LAN, navigation sur la plateforme ItsLearning, ...

Tutoriels familles et entreprises :

 <https://urlz.fr/fxgA>

Promouvoir la digitalisation

La CIP favorise le déploiement des nouvelles technologies pour rendre les formations toujours plus innovantes :

- Plateformes de formation professionnelles (Electude, PIX, Nutri info)
- LMS : plateforme ItsLearning
- Ecrans Numériques Interactifs
- Solutions immersives : réalité augmentée, réalité virtuelle et réalité 360°

Elle accompagne les équipes pédagogiques dans la création de supports pédagogiques attractifs :

- Formation à distance ou parcours hybrides
- Escape Game et Serious Game
- Activités numériques interactives avec H5P

Vers une formation « sur mesure »

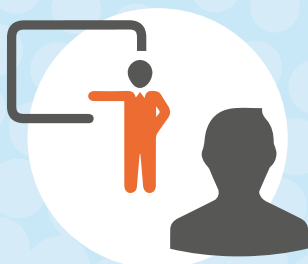
Qu'il s'agisse de modules ou d'unités de formation complète, la modularisation permet de trouver une solution adaptée à chaque parcours professionnel.

La Cellule d'Innovation Pédagogique favorise également la mise en place de formations multimodales permettant de s'adapter aux attentes des entreprises ou des branches professionnelles, en proposant des formations qui répondent à un besoin spécifique et non plus seulement à un référentiel de certification

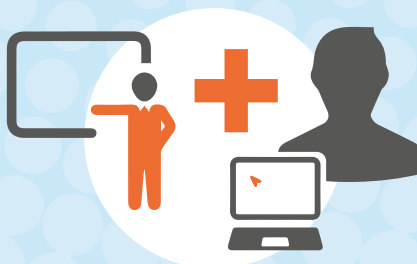
Ces formations peuvent se dérouler en présentiel, en distanciel ou en FEST (Formation en situation de travail)

A la portée de tous...

L'objectif de l'innovation pédagogique, c'est d'être en phase avec toutes les pédagogies actuelles en proposant, dans le centre de formation, des outils adaptés à la pratique professionnelle et aux enseignements généraux.



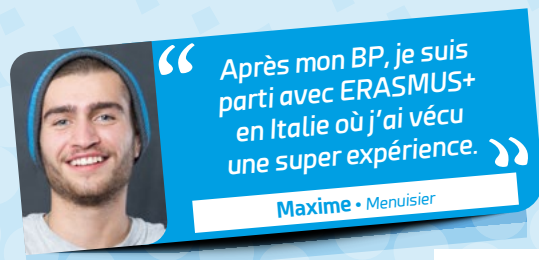
Cours en présentiel



Cours hybride



Cours en distanciel



La mobilité internationale

L'URMA offre la possibilité de vivre une expérience humaine, culturelle et professionnelle à l'étranger

Stages Erasmus +

Ce dispositif européen permet d'effectuer un stage professionnel dans une entreprise de l'Union Européenne selon deux formules :

Stages courts :

Stage professionnel d'une durée de 14 jours. Une bourse est calculée et attribuée aux apprenants pour les aider aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Stages longs (ERASMUS Pro) :

Stage de 6 mois, après obtention du diplôme. Le stagiaire bénéficie d'une bourse Erasmus+ et peut être pris en charge par le Pôle Emploi en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

Stages longs dans le cursus de formation (MONA)

Stage de 2 à 3 mois dans le cadre de la formation professionnelle. L'apprenti peut bénéficier d'un financement pour réaliser un stage dans une entreprise à l'étranger durant son parcours de formation.

Séjours pédagogiques

Séjour européen de découverte d'une semaine, organisé par l'équipe pédagogique avec une destination en relation avec les programmes étudiés.

Mobilité internationale

Séjour de 2 semaines au cours duquel les apprenants travaillent en groupe afin de partager des compétences et de découvrir d'autres réalités en dehors de l'Europe.

Section Européenne

De jeunes européens sont accueillis pour une année afin de préparer un diplôme dans leur spécialité professionnelle.

Jumelages

L'URMA permet des échanges professionnels et de formation pour les apprenants et le personnel, d'une à deux semaines avec plusieurs villes européennes.



à titre d'exemple...

MOBILITE LONGUE ERASMUS PRO 6 MOIS



« Bonjour, je m'appelle Alicia HAMON, après avoir obtenu mon BP en boulangerie, j'ai décidé de partir travailler dans une boulangerie pâtisserie familiale à Gandia en Espagne.

Grâce à l'obtention d'une bourse ERASMUS et une aide du Pôle Emploi, je réalise mon rêve. J'ai la chance de travailler en toute autonomie, j'acquière de la confiance en moi et je parle espagnol tout au long de la journée. C'est une région très attachée à sa culture et j'ai la chance de participer à des manifestations comme la fête valencienne où il est de tradition d'offrir des fruits en pâtes d'amande. J'ai tenu un stand avec un de mes employeurs pour apprendre à des enfants à les fabriquer ».

Les délégués



“ Mon rôle c’est de représenter mon groupe en cas de besoin. ”

Idris • Boulanger

Un apprenant délégué et un suppléant sont élus pour chaque section et pour un cycle de formation.

Ils représentent leur groupe lors des bilans semestriels. Ils sont les porte-paroles des apprenants auprès de la direction, des personnels administratifs et enseignants. Ils favorisent la communication et la bonne ambiance du groupe.

Les apprenants délégués sont réunis régulièrement pendant l’année. Ils peuvent être force de propositions pour améliorer la vie au sein de l’établissement. Ils élisent leurs représentants au conseil de discipline et au conseil de perfectionnement.

Les concours



“ J’ai pris confiance en mes compétences pour exploiter tout mon savoir-faire. ”

Hicham • Chocolatier

Une expérience pour apprendre à se dépasser

Chaque année, des apprenants de l’URMA participent à des concours sur la base du volontariat.

Les concours sont souvent révélateurs de talents et permettent une mise en avant des compétences des jeunes, tout en mettant l’accent sur des métiers et des savoir-faire.

Participer à un concours est un défi qui pousse à donner le meilleur de soi-même pour atteindre l’excellence. Il faut apprendre à développer sa créativité, à gérer le stress et le doute, à répéter inlassablement ses gestes pour atteindre l’excellence.

Mais cette aventure ne se vit pas seul : tout au long de leur préparation, les participants sont coachés par des formateurs enthousiastes et soutenus par leur entreprise.

Quel que soit le niveau atteint, c’est une expérience valorisante au niveau professionnel, personnel et humain.

Quelques concours...

- MAF (Meilleur Apprenti de France)
- Worldskills (compétition des métiers)
- Concours général des métiers



66

médailles au concours
« Un des Meilleurs
Apprentis de France »

à titre d’exemple...

TIPHAINÉ LEPAGE INTÈGRE L’EQUIPE DE FRANCE DE COIFFURE

A 18 ans, Tiphaine, titulaire d’un CAP et d’une Mention complémentaire débute sa 1^{ère} année de Brevet Professionnel.

Côté motivation, cette apprentie coiffeuse est à classer dans la catégorie « Super motivée ». Médaille d’or au Championnat de France junior UNEC – Raphaël PERRIER fin mars, elle vient d’intégrer l’Equipe de France de Coiffure. Coachée par Christelle JACCOT, enseignante à l’URMA Mayenne, elle fait partie des jeunes sélectionnés au niveau national pour représenter la France lors de concours nationaux et européens : « Les entraînements se font au Mans, un dimanche par mois. Nous sommes plusieurs à être entraînés par l’équipe de Raphaël PERRIER. »



Les cours à l’URMA Mayenne et la semaine de travail terminés, Tiphaine enchaîne les préparations et les entraînements pour les futurs concours qui, elle l’espère, la conduiront vers une participation à un Championnat d’Europe.



“ Je dois me présenter à l'examen avec une pièce d'identité valide. ”

Marie • Serveuse

L'inscription aux examens

Attention

L'accès à l'examen est conditionné à l'assiduité de l'apprenant au Centre de formation.

La campagne des inscriptions aux examens se déroule d'octobre à décembre. L'organisation est entièrement réalisée par le Centre de Formation.

L'apprenant devra fournir des documents et obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de sa commune dès l'âge de 16 ans pour valider son inscription.

L'avenir en perspective

Se former tout au long de la vie...

De la préparation à l'apprentissage à l'obtention d'un diplôme et/ou d'une qualification durant votre parcours professionnel ; à chaque étape l'URMA vous accompagne et propose des solutions adaptées.

Elaborer son projet

Pour préparer son entrée en apprentissage et le choix d'un métier, l'URMA vous aide à construire votre projet d'orientation grâce au dispositif PREPA APPRENTISSAGE et vous accompagne également dans la mise en relation avec les entreprises.

Développer ses compétences

Après l'obtention d'un premier diplôme, vous pouvez poursuivre avec une autre formation pour monter en qualification ou pour acquérir des compétences transversales qui vous permettront d'être plus polyvalent (*par exemple : une formation en boulangerie après un CAP pâtissier*).

Enrichir son savoir-faire

Une fois salarié, l'URMA vous accompagne pour actualiser vos compétences en lien avec l'évolution des métiers, faire une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), envisager une reconversion professionnelle ou soutenir la création d'entreprise.



“ Je souhaite me former en alternance, avec la prépa apprentissage, je peux me projeter vers l'avenir ”

Dylan • Prépa apprentissage



“ J'ai choisi une formation par apprentissage et aujourd'hui je m'épanouis dans mon travail. ”

Jessica • Pâtissière



“ Je veux actualiser mes compétences, la Formation Professionnelle Continue me permet de le faire. ”

Patrick • Carrossier

Infos santé



“ Grace à l'URMA j'ai l'opportunité de me former au secourisme. ”

Lucas • Ébéniste

L'URMA n'est pas autorisée :

**à délivrer
des médicaments**



**à transporter
des malades ou blessés**

Pour les situations particulières (allergies, handicap, etc.), le Centre de Formation devra être informé par écrit à l'aide de la fiche sanitaire dès la rentrée.

Tout accident, malaise ou maladie, doit être immédiatement signalé. Un membre du personnel formé aux premiers secours dispensera les premiers soins et déclenchera en cas de besoin la prise en charge par les services de secours spécialisés et l'alerte des représentants légaux pour les mineurs ainsi que de leurs employeurs.

Tout accident sur le site, pendant la semaine de cours, est considéré comme accident de travail et doit faire l'objet d'une déclaration par l'employeur.

En cas de besoin, le représentant légal sera contacté afin de prendre en charge l'apprenant mineur.

En tant que salarié, l'apprenti doit être affilié à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Cette couverture d'assuré social permet de prendre en charge les dépenses de santé et d'être indemnisé en cas d'arrêt de travail. De plus, en cas d'accident du travail, l'apprenant est couvert dès le premier jour. Pour faire la demande d'affiliation et obtenir la carte vitale : www.ameli.fr

La mutuelle d'entreprise étant obligatoire, la cotisation sera prélevée sur le salaire. Il faut se rapprocher de son employeur.

Suite à la signature du contrat d'apprentissage, une visite médicale doit être organisée par l'employeur auprès de la Médecine du Travail.



Je porte
une tenue
propre

Je soigne
mon
hygiène
corporelle

Je prends
soin de
ma santé

Je préserve
mon
entourage

J'ai toujours
ma carte
vitale
avec moi

Les actions de prévention santé permettent d'éviter ou de réduire le nombre et la gravité des risques de maladies ou d'accidents :



Bonne utilisation des machines, postures, EPI (Equipements de Protection Individuelle)
Au travail, je respecte les consignes de sécurité



Alimentation, sommeil, sport...
Il est important de prendre soin de soi !

La vie pratique de l'apprenant



“ Je respecte mon environnement de travail et les règles de vie en collectivité ”

Enzo - Cuisinier



La carte d'étudiant des métiers

L'apprenant doit toujours l'avoir sur lui.

Avantages et réductions :

Culture

Transport

Restauration

La carte vous sera fournie en début d'année de formation.

Valable 1 an



Hébergement

L'URMA Mayenne est partenaire avec plusieurs structures d'hébergement à Laval (le CFA AgriCampus et le CFEF).

Tarifs renseignés à la rentrée.

Pour tout renseignement, contactez le service éducatif de l'URMA Mayenne :

educatif.urma53@artisanatpaysdelaloire.fr
02 43 64 11 00



Restauration

VOLNEY

Restauration collective aux abords de l'établissement

CHANZY

Possibilité de se restaurer au self du lycée Réaumur

Tarifs renseignés à la rentrée



Transport

VOLNEY

Bus spécial mis à disposition par le CFA seulement le matin (gare SNCF, centre-ville, Agricampus pour les internes).

Le soir, vous pouvez emprunter la ligne B à votre charge, côté Bourny. Un renfort de bus a été mis en place le lundi à 17h30 et du mardi au vendredi à 16h35 (bus direct URMA/centre-ville/Gare SNCF), côté boulevard Volney.

Bus spécial mis à disposition pour les internes vers le CFA AgriCampus.

Stationnement des véhicules à proximité du CFA.

CHANZY

Le CFA est à proximité de la gare SNCF et du centre-ville, à 10 minutes à pied

Stationnement des véhicules à proximité du CFA.

Bus : consultez le site des TUL
www.tul-laval.com
02 43 53 00 00

Pour tout autre transport, contacter la Gare SNCF ou le Conseil Régional.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !



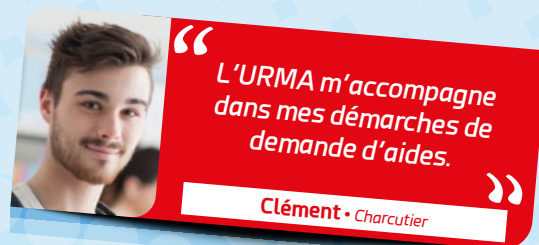
L'URMA des Pays de la Loire attache une grande importance à la satisfaction des apprenants.

Les collaborateurs de l'URMA sont vos interlocuteurs privilégiés pour recueillir vos propositions ou porter vos réclamations afin d'améliorer constamment la qualité de nos formations.

N'hésitez pas à nous solliciter !

Les aides financières

Un coup de pouce le temps de la formation



L'URMA fournit à tous les apprenants une tenue professionnelle (à commander par l'apprenant en début de formation).

Fonds Social apprenti régional



L'URMA et la Région Pays de la Loire est présente auprès des apprenants qui rencontrent d'importantes difficultés financières. Une aide financière peut être accordée sous certaines conditions.

Aides OPCO

En plus du financement de votre formation, les OPCO vous aident pour la prise en charge des frais annexes liés à votre formation :

- Aide à la restauration (3 € **maximum** par repas versés au prestataire partenaire du CFP)
- Aide à l'hébergement (6 € **maximum** par nuit passée versés au prestataire partenaire du CFP)
- Aide au financement du premier équipement professionnel

Autres aides

Aide au permis de conduire

Financé par l'État

Aide de 500 € octroyée aux apprentis majeurs pour le passage du permis B.

E-PASS Culture Sport

Financé par la Région

Pour 8 €, accès à plus de 130 € d'avantages et réductions dans le domaine du sport et de la culture

A télécharger sur App Store et Google Play ou epassjeunes-paysdelaloire.fr

Pass culture

Dispositif favorisant l'accès à la culture. pass.culture.fr

Mobili-jeune / Loca Pass / Visale / aide à la mobilité

Financées par Action logement

Aides financières destinées à faciliter l'accès au logement des apprentis (cumulable avec les allocations logement de la CAF). www.actionlogement.fr

Aides par branches professionnelles

Financées par IRP AUTO, PRO BTP, FAFIH ...

Participations financières et réductions dans différents domaines (vous rapprocher de votre Organisation Professionnelle).

La plateforme « 1 jeune 1 solution »

Vous pouvez effectuer une simulation des aides financières dont vous pouvez bénéficier sur le site gouvernemental :

www.1jeune1solution.gouv.fr

RAPPEL

D'autres organismes peuvent aider en cas de difficultés :

- La Mission Locale
- La CAF
- Le CCAS de la commune

Aides pour l'employeur

Aide unique aux employeurs

Pour les contrats conclus à compter du 01 janvier 2019, une aide unique est prévue pour les employeurs d'apprentis. Cette aide forfaitaire est versée mensuellement par l'Etat à l'employeur au titre d'un contrat d'apprentissage conclu dans une entreprise de moins de 250 salariés et visant un diplôme ou un titre professionnel équivalent au plus au baccalauréat.

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) doit être faite tous les mois par l'employeur. Si elle n'est pas transmise, le versement de l'aide est suspendu puis arrêté.

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, l'aide est versée jusqu'à la fin du mois de la rupture.

De plus, les salaires versés aux apprentis depuis le 01/01/2019 sont exonérés des cotisations salariales dans la limite de 79% du SMIC.

Pour les contrats conclus à partir du 31 août 2022, aide de 6000€ octroyés lors de la 1ère année d'exécution du contrat.

Aide pour les apprentis en situation de handicap

Financées par l'AGEFIPH

Aide au contrat d'apprentissage pour l'employeur : aide à la compensation du handicap.



Bon à savoir

Combien d'heures de travail l'apprenant doit-il faire ?

Pour les mineurs

35h par semaine avec deux jours de repos consécutifs.

Possibilité de travailler le dimanche et/ou les jours fériés pour les métiers de l'alimentation, de la fleuristerie ou de la restauration (selon la convention collective).

Possibilité de travailler la nuit au plus tôt à 6h00 pour les moins de 16 ans, et 4h00 pour les jeunes de 16 à 18 ans (sur dérogation de l'Inspection du Travail).

Pour les contrats signés à compter du 01/01/2019 dans les secteurs du bâtiment, travaux publics et espaces paysagers, possibilité d'effectuer 5h00 supplémentaires par semaine, 2h00 supplémentaires par jour à la seule initiative du chef d'entreprise.

Pour les majeurs

Les conditions sont les mêmes que pour les autres salariés, en application de la convention collective.

Quel salaire pour les apprenants ?

Le salaire de l'apprenant varie selon son âge et l'année d'exécution du contrat. Il est calculé en pourcentage du SMIC ou du SMC. Le parcours de l'apprenant et la convention collective dont dépend l'entreprise peuvent entraîner une rémunération plus favorable.

Les heures de cours sont-elles payées aux apprenants ?

Oui, les heures de cours sont considérées comme temps de travail et sont donc rémunérées comme telles.

Quels sont les congés auxquels a droit l'apprenant ?

L'apprenant a droit à cinq semaines de congés payés par an dans les mêmes conditions que les autres salariés (selon convention collective).

Il peut également bénéficier de cinq jours supplémentaires pour la préparation à l'examen (à prendre dans le mois précédant l'examen sur le temps en entreprise) consécutifs ou non, avec maintien du salaire.

Le patron peut-il donner des congés pendant les semaines de cours ?

Non, les cours sont obligatoires ; les congés doivent être pris sur le temps de travail effectué en entreprise.

A qui s'adresser en cas de difficultés ?

L'apprenant devra s'adresser au professeur référent qui le renseignera et l'orientera vers les personnes compétentes.

Un médiateur de l'apprentissage peut être sollicité. Il a pour mission d'être à l'écoute des signataires du contrat (employeur-apprenti-parents) pour résoudre les difficultés juridiques ou relationnelles concernant la l'exécution ou la résiliation du contrat. Il établit un espace de dialogue en apportant un éclairage extérieur à la situation et en rappelant la règle en matière d'apprentissage.

Contactez le médiateur de la CMA à
mediation-CMA@artisanatpaysdelaloire.fr

Peut-on rompre un contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage peut être rompu dans les situations suivantes :

Pendant la période d'essai

Rupture unilatérale possible à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti (et son représentant légal le cas échéant).

Après la période d'essai

- d'un commun accord entre les parties
- à l'initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé
- démission possible de l'apprenti sous certaines conditions et après saisie du médiateur de l'apprentissage et respect d'un préavis
- à l'initiative de l'employeur par un licenciement dans des cas listés exhaustivement par le Code du Travail ou en cas d'exclusion définitive sans sursis de l'apprenti du CFP D'autres cas de rupture sont mentionnés par la réglementation. Pour toute question, vous rapprocher de la chambre consulaire dont dépend l'entreprise (CMAR, CCI, CA)

Peut-on poursuivre sa formation sans entreprise ?

En cas de rupture de contrat, le CFP prendra les dispositions nécessaires pour permettre à l'apprenant de suivre sa formation théorique pendant six mois et l'aidera dans sa recherche d'un nouvel employeur afin qu'il puisse achever son cycle de formation.

Un apprenti peut-il bénéficier des bourses ?

Non, car le jeune n'est plus sous statut scolaire mais il peut bénéficier d'autres aides (voir page précédente).

Les réseaux sociaux

Apprentis, formateurs, maîtres d'apprentissage, parents, artisans, Meilleurs ouvriers de France... (MOF) nos abonnés viennent de tous les horizons.

Nos différentes pages permettent d'illustrer le quotidien de nos Centres de Formation :

- zoom sur les réalisations des apprentis en laboratoire,
- mise en valeur des lauréats de concours
- journées portes ouvertes,
- venues de Meilleurs Ouvriers de France,
- actions éducatives,
- semaine de l'entreprise,
- sorties et séjours pédagogiques,
- formations et vidéos métiers,
- zoom sur les partenaires...

Toutes ces activités sont le reflet du dynamisme de nos Centres de Formation Professionnelle, de nos métiers et de la richesse de nos apprenants.

Ces pages sont publiques, vous pouvez les consulter, vous abonner pour rester informé et nous identifier lorsque vous souhaitez partager une photo ou un projet en lien avec la vie de nos établissements.

Les partages et les échanges entre tous les abonnés permettent de développer votre réseau et de créer la communauté de l'URMA.

Apprentis, maître d'apprentissage, entreprises
Suivez notre actualité et alimentez nos pages !

 @urmaMayenne

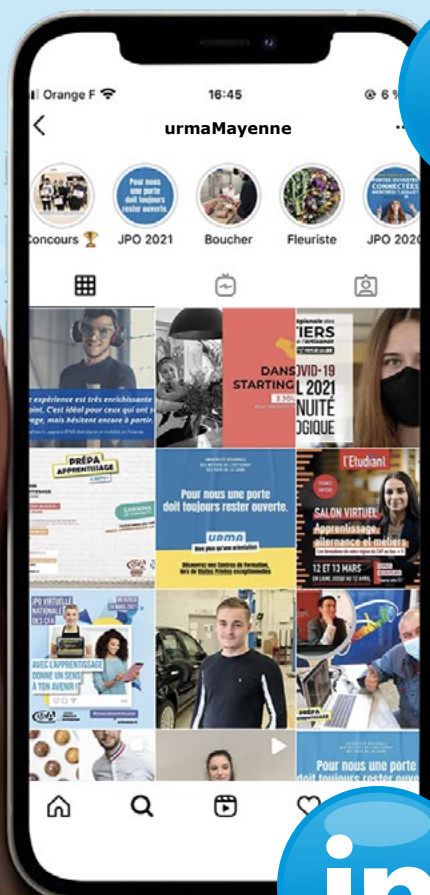
 @urmaMayenne

 @CMA des Pays de la Loire

 URMA Pays de la Loire



LIKEZ-VOUS !



Le Club URMA



A l'issue de votre formation au sein de l'URMA, vous aurez l'opportunité de rejoindre le réseau des anciens apprenants : **le Club URMA !!**



En devenant membre, vous pourrez :

- Avoir un accès privilégié à des outils de mise en réseau avec les autres membres ainsi qu'un appui dans vos démarches professionnelles (répertoire, fiches service, tutoriels...)
- Participer à des événements avec les membres et d'autres acteurs du territoire (ateliers, conférences...)
- Partager votre parcours, vos formations professionnelles et la vie de votre entreprise lors d'événements médias
- Entrer en contact avec des apprenants en cours de formation pour faciliter leur intégration professionnelle, préparer leurs concours ou partager votre savoir-faire
- Participer à des activités : visites d'entreprises, rencontres conviviales...

 **Votre premier
☆☆☆ réseau pro !**



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :

- actions de formation ;
- bilans de compétences ;
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- actions de formation par apprentissage.

La Garantie d'une Formation de Qualité : la CMA est certifiée Qualiopi

Avec la certification qualité de toutes nos actions de formation, nous poursuivons notre chemin pour toujours mieux vous satisfaire !

Cette certification atteste de la qualité du processus de formation mis en œuvre auprès des apprenants, des stagiaires et des entreprises ainsi que notre engagement dans un cycle d'amélioration continue de notre fonctionnement.

Nous garantissons, notamment :

- ✓ Une information précise et détaillée sur nos formations proposées
- ✓ La prise en compte de votre besoin de formation
- ✓ Un accompagnement personnalisé tout au long de votre prestation de formation
- ✓ Des intervenants pédagogiques experts dans leur domaine et formés régulièrement
- ✓ Un accompagnement socio-professionnel auprès de nos apprenants
- ✓ La communication de nos indicateurs de performance en particulier de nos taux de satisfaction client et de réussite aux examens

Université régionale des
MÉTIERS
de l'artisanat
 PAYS DE LA LOIRE

 **URMA Mayenne**
30 bd Volney
53000 LAVAL

 02 43 64 11 00

 urma53@artisanatpaysdelaloire.fr



@urma53/

urmapaysdelaloire.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE